



Récupération Heures supplémentaires

Par claude4472

Bonjour

Je suis agent de sécurité, donc avec une convention collective particuliere (Travail 12 Heures/jour et 48 Heures semaines)... j'accumule ainsi pas mal d'heures supplémentaires (Environ 150 en 2022), mon entreprise ma paie ces heures sans probleme mais physiquement j'ai de plus en plus de mal a tenir le rythme aussi je voudrait savoir si il était possible pour moi de demandé a mon employeur la récupération de ces heures en temps de repos ?

Je suis même disposé a laissé mon employeur choisir les dates de ces repos.

Je me suis renseigné auprès d'un délégué du personnel mais il me dit qu'aucun accord d'entreprise a été signé a ce sujet et que si les heures sont payées je ne peux rien faire.

Il y a t-il un texte officiel a faire valoir ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Il n'y a aucun texte qui permet d'imposer la récupération des heures supplémentaires au lieu du paiement (et vice versa)

Par contre il y a des limites horaires à ne pas dépasser et du temps de repos à respecter (je pense notamment au repos hebdomadaire)

48h n'est pas la norme même si cela reste possible sur une période maximale définies dans votre secteur par convention .

Pourriez vous préciser votre convention collective ?

Par claude4472

Convention collective des entreprise de sécurité privé... concernant le temps de travail tout est OK. C'est juste que je sature un peu.